

210C0938

FR0000054686-OP020-AS07

21 septembre 2010

Décision de conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée
dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions.

LVL MEDICAL GROUPE

(Euronext Paris)

- 1 - Dans sa séance du 21 septembre 2010, l'Autorité des marchés financiers a examiné le projet d'offre publique d'achat simplifiée dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions par la société anonyme LVL MEDICAL GROUPE, déposé en application de l'article 233-1 6° du règlement général par Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société LVL MEDICAL GROUPE (cf. Décision et Information 210C0877 du 7 septembre 2010).

La société LVL MEDICAL GROUPE s'engage irrévocablement à acquérir un maximum de 698 759 de ses propres actions, soit 6% de son capital¹, au prix unitaire de **20 €**, dans le cadre de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 février 2010, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce.

Les actions ainsi acquises ont vocation à être affectées (i) à l'objectif de remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, et/ou (ii) à l'objectif de conservation et de remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange à l'occasion d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du nombre total d'actions.

Dans le cas où le nombre d'actions présentées à l'offre serait supérieur à 698 759 actions, il sera procédé, pour chaque actionnaire répondant à l'offre, à une réduction des demandes proportionnellement au nombre d'actions présentées à l'offre.

Il est précisé que la famille Lavorel², qui détient 5 424 453 actions LVL MEDICAL GROUPE représentant 8 862 362 droits de vote, soit 46,58% du capital et 57,49% des droits de vote de cette société¹, a fait part de son intention d'apporter 502 000 actions à l'offre, soit 4,31 % du capital de LVL MEDICAL GROUPE. En outre, la famille Haby qui détient 289 375 actions LVL MEDICAL GROUPE représentant 578 750 droits de vote, soit 2,48% du capital et 3,75% des droits de vote de cette société¹ a fait part de son intention d'apporter 100 000 actions à l'offre, soit 0,86% du capital de LVL MEDICAL GROUPE.

Le groupe Malakoff Médéric, qui détient 1 537 704 actions LVL MEDICAL GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 13,20% du capital et 9,97% des droits de vote de cette société¹, a par ailleurs fait part de son intention de ne pas apporter à l'offre les titres qu'il détient.

¹ Sur la base d'un capital composé de 11 645 983 actions représentant 15 416 234 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Il est rappelé qu'il existe une action de concert entre, d'une part, les familles Lavorel et Haby et, d'autre part, la famille Lavorel et le groupe Malakoff Médéric (cf. notamment D&I 209C1377 du 6 novembre 2009).

Il est rappelé :

- que le cabinet Bellot Mullenbach & Associés, représenté par MM. Pierre Béal et Thierry Bellot, a été mandaté en vue de fournir une attestation d'équité sur les conditions financières de l'offre, conformément à l'article 261-3 du règlement général ;
- qu'à l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information (articles 231-18 et 231-19 du règlement général) a été déposé et diffusé, le 6 septembre 2010, conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Dans le cadre de l'examen de la conformité du projet d'offre, l'Autorité des marchés financiers a pris connaissance du projet de note d'information de LVL MEDICAL GROUPE comportant notamment les objectifs et intention de l'initiateur, les éléments d'appréciation du prix de l'offre retenus par l'établissement présentateur³, l'avis motivé du conseil d'administration de LVL MEDICAL GROUPE et le rapport de l'expert indépendant.

Après examen du projet d'offre dans les conditions posées aux articles 231-20 et 231-21 du règlement général, l'Autorité des marchés financiers a déclaré conforme le projet d'offre en application de l'article 231-23 du règlement général, cette décision emportant visa du projet de note d'information de LVL MEDICAL GROUPE sous le n°10-324 en date du 21 septembre 2010.

- 2 - Une nouvelle information sera publiée pour faire connaître le calendrier de l'offre après que la note d'information de LVL MEDICAL GROUPE visée par l'Autorité des marchés financiers, ainsi que les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général auront été diffusées.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 et 233-5 du règlement général), aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres LVL MEDICAL GROUPE sont applicables.

³ A savoir : (i) les comparaisons boursières mises en œuvre sur la base des multiples d'EBITDA et d'EBIT 2010^e à 2012^e, ressortant de trois sociétés cotées jugées comparables (Bastide le Confort Médical, Addus Homecare et Almost Family) (ii) l'actualisation des flux futurs de trésorerie mise en œuvre à partir du plan d'affaires 2010-2015 établi par la direction de la société LVL MEDICAL GROUPE et prolongé jusqu'en 2018 par l'établissement présentateur (réalisée notamment sur la base d'un taux d'actualisation égal au coût moyen pondéré du capital (8,65%) et d'un taux de croissance à perpétuité du flux terminal de 2%) (iii) le cours de bourse de LVL MEDICAL GROUPE au 6 septembre 2010 (dernier jour de négociation précédant le dépôt du projet d'offre) et différentes moyennes pondérées des cours (20 jours de négociation à 250 jours de négociation notamment) à cette date (iv) la référence aux prix unitaires de 13 € et 14 € auxquels la société Amber Master Fund a cédé (respectivement, le 12 août 2009 et le 4 novembre 2009) l'intégralité de la participation qu'elle détenait dans la société LVL MEDICAL GROUPE au profit, d'une part, de la société JCL Finances et de la société LVL MEDICAL GROUPE et, d'autre part, du groupe Malakoff Médéric et (v) les objectifs de cours des cinq analystes financiers qui suivent la valeur LVL MEDICAL GROUPE.